

ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de Chirmont
SAMEDI 18 JUILLET 2015 – 9 h 00

M. le Président LECLABART accueille les conseillers communautaires.

Il souhaite la bienvenue à Mmes CATELY-WANTIEZ, LEFEVRE, SAUTEREAU et MM. AMARA, DAMBRINE et LIEBART, conseillers communautaires d'Ailly sur Noye nouvellement élus.

M. LECLABART remercie M. VAN OOTEGHEM pour la mise à disposition de sa salle des fêtes.

M. le Président précise le contexte dans lequel s'inscrit cette assemblée générale, à savoir :

- l'habitude prise depuis maintenant plusieurs années d'attendre que les communes de la CC du Val de Noye aient voté leur budget et leurs taux d'imposition avant que la CCVN en fasse de même. Il rappelle que cette mesure permet de vérifier que le coefficient d'intégration fiscal demeure supérieur à 0,60, garantissant par la même le maintien de la DGF communautaire.

- que composé de ses 40 membres, le conseil communautaire est à nouveau en capacité de se réunir, et ce après qu'il ait été impossible de le faire du fait de l'annulation des élections d'Ailly sur Noye.

- qu'en accord avec les services de l'Etat, seul le vote des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015 revêt un « caractère urgent »; les délais légaux d'approbation étant dépassés de longue date.

- la nécessité de réélire les deux Vice-Présidents manquants dans un délai raisonnable. Il informe l'assemblée que cette réélection aura donc lieu dès la rentrée.

Il rappelle que la commission « finances » a été associée aux préparatifs des budgets primitifs 2015. Il sensibilise en outre les élus sur la problématique du moment et celles deux prochaines années correspondant aux baisses successives de DGF que la CCVN, comme l'ensemble des EPCI, va devoir subir.

M. LECLABART souhaite que les débats soient constructifs pour en arriver à des décisions équilibrées.

M. SURHOMME se dit en désaccord avec le Président : il craint que le conseil communautaire réunit pour voter les CA 2014 et BP 2015 ne délibère pour rien puisque les délibérations prises ce jour risquent d'être rejetées par les services préfectoraux. Il indique que l'élection des 2 vice-présidents manquants au bureau de la CCVN aurait du être inscrite à l'ordre du jour de cette AG.

M. LECLABART répond que les textes ne fixent pas de délai légal pour cette élection.

Mme MARCEL indique à M. LECLABART que certes les textes ne précisent pas de délai légal mais stipulent qu'en cas de vacance de poste de vice-présidents au sein du bureau, il doit être procédé à leur réélection dès la première AG consécutive à l'élection partielle ou générale.

M. SURHOMME demande à M. LECLABART s'il a été informé par Mme la Sous Préfète de Montdidier de cette situation.

M. le Président indique qu'il a en effet reçu jeudi dans la soirée un courriel d'observation de Mme la Sous Préfète. Il signifie qu'il lui a répondu dès le lendemain en lui faisant part de son argumentaire. Son courriel est depuis demeuré sans réponse.

Appel des délégués : le quorum est atteint : 31 titulaires présents – 4 suppléants - 2 pouvoirs – 3 absents excusés.

Etaient présents : AMARA Youssef, AUBRY Michel, BARRE Guy, CATELY-WANTIEZ Catherine, DAMBRINE Michel, FRANCELLE Jean-Luc, MARCEL Marie Hélène, REMOND Sabrina, SAUTEREAU Kathia, DERLY Henri, DENEUX Marie-France, MONTAIGNE Germain, VAN OOTEGHEM Jean-Michel, MAILLART Marie-Christine, HEBERT Nicolas, TANGHE Francis (suppléant), SURHOMME Alain, BEAUMONT Joel, LEVASSEUR Roger, MICHELIN Marie-Claude (suppléant), CARON Hubert, PREVOST Anne-Marie, FROISSART Jany, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, LECLABART Jean-

Claude, FLAMANT Thérèse, RICARD Didier, MOURIER Francis, DALRUE Patrice, MIANNE Michel (suppléant), LEROY Jean-Maurice, PELTIEZ Gilles, SZYROKI Jacky, LEFEVRE Serge (suppléant).

Etaient représentés : M. ASSAL par M. CATELY-WANTIEZ, M. NOWAK par Mme MAILLART.

Etaient absents excusés : Mmes LEFEVRE, MARSEILLE, MM. LIEBART, PALLIER, LECONTE, DRAGONNE, CLEMENT.

1/ Approbation du compte rendu de l'AG du 23 février 2015 :

M. le Président sollicite l'assemblée pour savoir si des observations sont à formuler sur le compte rendu du conseil communautaire du 23 février dernier.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet ce compte rendu à l'approbation des membres du conseil communautaire.

CONTRE : 8 ABSTENTION : 0 POUR : 29

2/ Vote des différents Comptes Administratifs / comptes de gestion :

Il est procédé à la lecture des documents préalablement adressés aux délégués : compte administratif « fonctionnement » et « investissement » du budget principal, compte administratif des budgets annexes en conformité avec les comptes de gestion de la trésorerie ainsi que les restes à réaliser laissant apparaître un résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2014 de 1 132 722,79 €.

BUDGET PRINCIPAL

1 - Détermination du résultat de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	4 249 353,51
Recettes de Fonctionnement :	4 586 265,03
Excédent de fonctionnement :	336 265,03
Excédent de Fonctionnement antérieur reporté :	1 518 202,14
Affectation du résultat 2014 :	135 115,87
Résultat à affecter :	1 719 997,79

2 - Détermination du résultat d'investissement :

Dépenses d'investissement :	1 242 488,19
Recettes d'investissement :	748 867,32
Résultat d'investissement :	- 493 620,87
Résultat d'investissement antérieur reporté :	358 505,00
Résultat d'investissement cumulé :	- 135 115,87

3 – Restes à réaliser au 31 Décembre 2014 :

Dépenses :	525 664,06
Recettes :	893 748,00
Solde :	368 083,94

4 – **affectation du résultat 2014 du budget principal :** 135 115,87

BUDGETS ANNEXES

	CRECHE «COQUILLE DE NOYE »	COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL	SPANC	ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Détermination du résultat de Fonctionnement					
Dépenses de Fonctionnement :	460 454,96	270 388,60	37 115,77	896 727,86	741 259,44
Recettes de Fonctionnement :	458 770,29	137 804,82	40 289,14	781 800,01	775 861,57
Résultat de fonctionnement :	- 1 684,67	- 132 583,78	3 173,37	- 114 927,85	34 602,13
Résultat de Fonctionnement antérieur reporté :	- 5 412,41	- 6 358,83	- 3 073,53	15 434,79	- 131 599,20
Résultat de fonctionnement cumulé :	- 7 097,08	- 138 942,61	99,80	99 493,06	- 96 997,07
Détermination du résultat d'investissement :					
Dépenses d'investissement :	230 607,20	164 979,08	0,00	415 258,94	18 228,96
Recettes d'investissement :	249 287,14	103 543,47	2 185,00	1 400 561,37	0,00
Résultat d'investissement :	18 679,94	- 61 435,61	2 185,00	985 302,43	- 18 228,96
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 156 762,62	- 236 972,14	405,56	- 1 455 942,29	0,00
Résultat d'investissement cumulé :	- 138 082,68	- 298 407,75	2 590,56	- 470 639,86	- 18 228,96
Restes à réaliser au 31 Décembre 2014 :					
Dépenses :				88 700,00	12 739,04
Recettes :				411 230,00	15 483,60
Solde :	-			322 530,00	2 744,56

De cette présentation, il ressort un excédent de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2014 de 1 719 997,79 €.

Suite à cette présentation, la parole est donnée à la salle.

Mme MARCEL indique que l'excédent cumulé au 31 décembre 2014 se limite à 439 364,29 € s'il n'est pas tenu compte des restes à réaliser 2014.

Mme FOURNIER précise que l'affectation de résultat 2014 a été déterminée sans tenir compte des restes à réaliser. Elle est proposée à hauteur de 135 115,87 € dans le but de couvrir le déficit actuel du budget principal.

Mme MARCEL sollicite une suspension de séance que M. LECLABART accepte, demandant qu'elle soit de courte durée.

La séance reprend à 9 h 54.

Avant de quitter la salle, M. LECLABART tient à remercier les vices présidents actuels et passés dont Pierre DURAND, présent dans la salle, pour leur implication à ses côtés et le travail réalisé.

M. BEAUMONT, vice-président, invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation des Comptes Administratifs 2014.

Le vote à bulletin secret est demandé. L'assemblée valide le fait de voter les comptes administratifs 2014 dans leur ensemble.

Le résultat du vote :

POUR : 22 voix ABSTENTION : 3 voix CONTRE : 11 voix

M. BEAUMONT remercie les conseillers communautaires de la confiance accordée à la CCVN et Mme FOURNIER pour le travail réalisé.

M. LECLABART reprend sa place au sein du conseil communautaire. Il remercie également l'assemblée et ses collaborateurs pour la confiance qui lui est accordée.

Il soumet ensuite à l'approbation des conseillers les comptes de gestion présentés par Mme LO PRESTI, comptable public, et l'affectation du résultat 2014.

Le vote s'effectue à main levée et pour l'ensemble des comptes de gestion.

Le résultat du vote :

POUR : unanimité des votants

Affectation du résultat du budget principal :

POUR : 30 voix ABSTENTION : 0 voix CONTRE : 7 voix

3/ Présentation et vote des BP 2015 :

Les données de l'étude rétrospective 2008 – 2014 permettent de fixer le cadre dans lequel s'inscrit la présentation des BP 2015 :

- L'excédent cumulé de la CCVN au 31 décembre 2014 s'élève à 1 719 997,79 €. Il est en progression quasi constante depuis 2000, date à laquelle cet excédent était de 357 811,03 €.
- Le produit de la fiscalité perçue par la CCVN tend à stagner depuis deux ans. La recette liée à la DGF a subi une forte baisse depuis 2010 (- 117 546 € en 4 ans). Son montant 2014 est équivalent à celui perçu en 2001.
- Les dotations de la CCVN (DGF + compensations) sont en baisse depuis 2010 : leur niveau actuel s'élève à 666 687 €. A contrario, celles des communes continuent de progresser (1 870 423 € en 2015). Les seuls leviers pour la CCVN permettant d'influer sur cette tendance à la baisse sont la réduction des charges de fonctionnement, le recours à la fiscalité et la suppression des charges exceptionnelles.
- L'augmentation des charges de personnel nettes de l'ordre de 330 000 € s'explique par des services nouveaux apportées à la population (complexe sportif, crèche, extension de la crèche, démarche PLUi, ...).
- Les dépenses réelles d'investissement demeurent variables d'une année sur l'autre. Le pic de 2011 correspond à la réalisation des projets Tubesca et de la ZAC du Val de Noye.
- Depuis 2011 (perte de 100 000 € de DGF), la CCVN a depuis mis en place une veille de son CIF pour le maintenir à 0,60 minimum, permettant ainsi de limiter la baisse annoncée par l'Etat.

Mme MARCEL souhaite savoir ce qu'on entend par « charges nettes de personnel ».

Mme FOURNIER précise qu'il s'agit du montant des dépenses brutes auquel sont soustraites les recettes liées aux contrats aidés, aux remboursements d'arrêt maladie, aux participations des communes pour les agents mis à disposition, ...

Mme MARCEL indique que les remboursements liés aux arrêts maladie n'auraient pas du être pris en compte dans ce calcul compte tenu que les agents correspondants ne sont plus rémunérés par la collectivité.

Mme FOURNIER répond que ces agents absents pour cause d'arrêt maladie sont généralement remplacés, représentant dès lors une charge supplémentaire pour la CCVN. En outre, il est rappelé que ce slide a vocation à traduire une tendance sur la période 2000 – 2014 ; les chiffres fournis année par année étant tous définis sur la même base de calcul.

La présentation des données de l'étude rétrospective 2008 – 2014 étant achevée, il est rappelé aux conseillers communautaires que l'enjeu des BP 2015 est de rechercher, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat (30% sur trois ans), des sources d'économie de fonctionnement en n'omettant pas de respecter la vocation première d'une structure intercommunale, à savoir INVESTIR.

Les pistes évoquées conduisent :

- à un renforcement de la péréquation « intercommunale » se traduisant par une évolution des relations financières communes / CCVN.
- à faire émerger des solutions innovantes et performantes en matière de gestion locale,
- à identifier des leviers susceptibles d'améliorer l'attractivité du territoire.

L'étude des comptes administratifs 2013 des communes et de la CCVN, calquée sur le respect des règles applicables à une agrégation territoriale, tend à démontrer que la mutualisation des moyens est sans aucun doute profitable à l'intercommunalité et à ses communes.

La baisse de recettes subies par la CCVN pour l'année 2015 au regard de l'année 2014 et des produits supplémentaires perçus conduit aux résultats suivants :

- DGF :	- 86 710 €
- Compensation des EPCI :	- 2 658 €
- Remboursement Ailly FB Tubesca :	- 19 069 €
- Remboursement Ailly CVAE Tubesca :	- 33 151 €
- Allocations compensatrices :	- 1 670 €
- Produit fiscal nouveau lié à la revalorisation des bases :	+ 27 927 € *

	- 115 331 €

* à taux de fiscalité constants.

De plus, n'ayant pu délibérer avant le 30 juin 2015, la répartition du FPIC entre les communes et la CCVN sera celle dite « de droit commun », engendrant une perte supplémentaire de recettes de 24 667 € pour la CCVN. Pour rappel, au cours des deux dernières années, le conseil communautaire avait opté pour l'application du régime dérogatoire bonifiant ainsi la part CCVN de 20 %.

Cette baisse des recettes intercommunales de 139 998 € pour 2015 ne doit pas faire oublier qu'il est déjà annoncé une nouvelle baisse de la DGF pour 2016 et 2017, respectivement de 113 311 € et 113 768 €.

2015 s'avère être une année un peu particulière attendu que les solutions trouvées doivent avoir un effet immédiat, permettant de dégager un autofinancement suffisant pour continuer à investir.

Certaines décisions, bien que prise en 2015, pourraient ainsi demeurer sans effet immédiat. Quelques pistes ont déjà été avancées en ce sens, notamment celle proposée par M. SURHOMME lors de la dernière commission « finances » consistant à retirer aux communes la part du produit de la fiscalité éolienne qui leur est reversée chaque année par la CCVN.

Le cadre étant fixé, il est ensuite procédé à la présentation des éléments liés aux BP 2015 qui reprend les documents transmis aux conseillers communautaires à l'appui de la convocation datée du 10 juillet 2015 et postée le lendemain.

Les propositions de budget primitif 2015, transmises aux conseillers communautaires, ont été établies comme suit pour tenir compte de la baisse des recettes de fonctionnement qui impactent **exclusivement** le budget principal de la CCVN :

- **Pour le budget principal, deux propositions de budget sont présentées qui diffèrent l'une de l'autre au niveau de la section de fonctionnement. La section d'investissement est quant à elle commune à chacune des propositions budgétaires présentées** (on y retrouve les programmes approuvés préalablement à 2015 (étude scolaire, PLUi, SDTAN, construction des ateliers du Souffle de la Terre, requalification du stade municipal d'Ailly sur Noye, mise en sécurité des vestiges de Folleville) et les nouveaux programmes 2015 (fonds de concours « voirie », programme de goudronnage 2015, agrandissement du gymnase du collège, étude du Centre Intercommunal de la Mutualisation de l'Action Publique (CIMAP)).
- **Les budgets annexes font l'objet d'une seule proposition budgétaire.**

Les principes retenus, par ailleurs débattus en commission « finances », ayant permis de trouver une solution à la baisse des dotations de 115 331 € subie par la CCVN, sont les suivants :

- Trouver « ensemble » (communes et CCVN) des solutions guidées par des objectifs de péréquation « intercommunale » permettant de continuer à renforcer l'attractivité du territoire.
- Maitriser la fiscalité
- S'en tenir aux champs de compétence de chacune des collectivités, ce qui revient pour le domaine du scolaire, à limiter l'intervention financière de la CCVN aux seules actions étant du ressort de la « vie scolaire » (prise en charge du personnel, participation à l'achat des fournitures scolaires à hauteur de 50 € / élève / an,) et laisser aux communes la pleine gestion de leur patrimoine.

Cela conduit à présenter aux élus communautaires les éléments ci-après :

BUDGET PRINCIPAL :

- Proposition budgétaire – hypothèse 1 :

Section « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Ch. à caract. général	781 955		Excédent reporté	1 719 998
Chapitre 012	Ch. de personnel	1 889 193	Chapitre 013	Atténuation de charges	73 800
Chapitre 014	Atténuation de produits	528 075	Chapitre 70	Prod. de services	844 250
Chapitre 65	Ch. de gest. Courante	872 189	Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 636 919
Chapitre 66	Ch. financières	44 730	Chapitre 74	Dotations et subventions	882 611
Chapitre 67	Ch. exceptionnelles	500	Chapitre 75	A. prod. Gestion courante	22 800
Chapitre 023	Vi à section investissement	189 438	Chapitre 77	Prod. exceptionnels	1 000
Chapitre 040	Amortissements	187 053			
TOTAL PREVISIONS 2015		4 493 133	TOTAL PREVISIONS 2015		6 181 378

Section « Investissement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 001	Déficit reporté	135 116	Chapitre 021	Besoin d'Autofinancement	189 439
Chapitre 16	Remboursement de capital	173 095	Chapitre 10	Dotations & Réserves	680 252
Chapitre 20	Etudes	210 262	Chapitre 16	Emprunts	1 511 162
Chapitre 204	Fonds de concours	529 885	Chapitre 13	Subventions	1 808 286
Chapitre 21	Immo. corporelles	742 850	Chapitre 040	Opérations d'ordre	187 053
Chapitre 23	Constructions	2 584 984			
TOTAL PREVISIONS 2015		4 376 192	TOTAL PREVISIONS 2015		4 376 192

Cette proposition budgétaire – hypothèse 1 intègre la suppression des fonds de concours scolaires liés au fonctionnement des écoles communales (- 139 900 €) et à une prise sur l'excédent de 31 753 €. Elle respecte l'objectif recherché de péréquation « intercommunale » sans avoir recours à aucune augmentation de la fiscalité qui pourrait être jugée « préjudiciable » pour le contribuable.

L'impact de cette proposition budgétaire pour les communes membres s'avère limité puisque partiellement compensé par la hausse des dotations en tout genre perçues par les communes (FPIC, DGF, TADEM, péréquation locale, nationale et bourg centre).

- Proposition budgétaire – hypothèse 2 :

Section « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Ch. à caract. général	781 955		Excédent reporté	1 719 998
Chapitre 012	Ch. de personnel	1 889 193	Chapitre 013	Atténuation de charges	73 800
Chapitre 014	Atténuation de produits	528 075	Chapitre 70	Prod. de services	844 250
Chapitre 65	Ch. de gest. Courante	872 189	Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 704 533
Chapitre 66	Ch. financières	44 730	Chapitre 74	Dotations et subventions	882 611
Chapitre 67	Ch. exceptionnelles	70 450	Chapitre 75	A. prod. Gestion courante	22 800
Chapitre 023	Vi à section investissement	189 438	Chapitre 77	Prod. exceptionnels	1 000
Chapitre 040	Amortissements	187 053			
TOTAL PREVISIONS 2015		4 563 083	TOTAL PREVISIONS 2015		6 248 992

Section « investissement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 001	Déficit reporté	135 116	Chapitre 021	Besoin d'Autofinancement	189 439
Chapitre 16	Remboursement de capital	173 095	Chapitre 10	Dotations & Réserves	680 252
Chapitre 20	Etudes	210 262	Chapitre 16	Emprunts	1 511 162
Chapitre 204	Fonds de concours	529 885	Chapitre 13	Subventions	1 808 286
Chapitre 21	Immo. corporelles	742 850	Chapitre 040	Opérations d'ordre	187 053
Chapitre 23	Constructions	2 584 984			
TOTAL PREVISIONS 2015		4 376 192	TOTAL PREVISIONS 2015		4 376 192

Cette proposition budgétaire – hypothèse 2 intègre une suppression partielle (50%) des fonds de concours scolaires liés au fonctionnement des écoles communales (- 69 950 €) et une prise sur

l'excédent de 34 089 €. Elle respecte de manière moindre l'objectif recherché de péréquation « intercommunale » puisque qu'elle prévoit une augmentation de 3% des taux de fiscalité.

Lecture est faite de ce que deviendrait les nouveaux taux de fiscalité 2015 si une augmentation de 3% était décidée :

- TH : 16,66% (16,17% en 2014)
- FB : 12,38% (12,02% en 2014)
- FNB : 21,94% (21,30% en 2014)
- CFE : 13,95% (13,54% en 2014)
- FPE : 12,14% (11,79% en 2014)
- FPZ : 25,19% (24,46% en 2014)

L'application de ces taux engendrerait un produit fiscal supplémentaire de 67 837 €.

Concernant la section « investissement » identique aux deux propositions budgétaires, et compte tenu des projets précédemment présentés, elle fait ressortir un besoin d'autofinancement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement du budget principal de 189 439 €. Ce besoin d'autofinancement a été défini au regard des données budgétaires suivantes :

- Amortissements : 187 053 €
- Affectation du résultat : 135 116 €
- Subventions : 1 808 286 €
- Emprunts : 1 511 162 €

Le montant des emprunts de 1 511 162 € est bien « prévisionnel ». Il est lié pour près de 2/3 de son montant à la réalisation des deux projets encore et toujours en attente de décision que sont la requalification du stade municipal d'Ailly sur Noye et la construction d'un atelier de création et de stockage pour l'association des Spectacles d'Ailly sur Noye.

La prévision fait état d'un recours à l'emprunt plus qu'à l'autofinancement pour financer le reste à charge lié à ces deux projets pour éviter de lever de la fiscalité pour des projets encore en attente de décision administrative. Ce choix n'occulte en rien la possibilité dont dispose la CCVN de privilégier au final une prise sur son excédent cumulé (1 719 997,79 € au 31 /12/2014) pour limiter le montant de l'emprunt.

Concernant le projet des « ateliers du Souffle de la Terre », il convient de rappeler qu'il s'agit avant tout d'un accompagnement puisque son plan de financement prévisionnel prévoit l'instauration d'un loyer dont le montant viendrait couvrir l'annuité d'emprunt.

BUDGET ANNEXE « complexe sportif et culturel »

Section « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	73 400	Chapitre 70	Produits de services	12 000
Chapitre 012	Charges de personnel	34 000	Chapitre 75	Autres prod de gestion courante	401 352
Chapitre 66	Charges financières	65 955	Chapitre 77	Produits exceptionnels	117 030
Chapitre 040	Opérations d'ordre	103 309			
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	114 775			
TOTAL PREVISIONS 2015		530 382	TOTAL PREVISIONS 2015		530 382

Section « Investissement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 001	Déficit reporté	298 048	Chapitre 16	Emprunts	234 620
Chapitre 16	emprunts	33 666	Chapitre 040	Opérations d'ordre	103 309
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 600	Chapitre 021	Besoin d'autofinancement	114 775
Chapitre 040	Opérations d'ordre	117 030			
TOTAL PREVISIONS 2015		452 704	TOTAL PREVISIONS 2015		452 704

BUDGET ANNEXE « SPANC »

Section « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 050	Chapitre 70	Produits de gestion courante	5 250
Chapitre 012	Charges de personnel	3 500	Chapitre 74	Dotations et subventions	63 000
Chapitre 65	Autres charge de gestion courante		Chapitre 77	Opération de transfert entre section	595
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	61 200			
Chapitre 042	Opérations d'ordre	2 185			
	TOTAL PREVISIONS 2015	68 945		TOTAL PREVISIONS 2015	68 945

Section « Investissement »

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 21	Immob corporelles	4 775	Chapitre 001	Excédent reporté	2 590
			Chapitre 040	Opérations d'ordre	2 185
	TOTAL PREVISIONS 2015	4 775		TOTAL PREVISIONS 2015	4 775

BUDGET ANNEXE « ZAE »

Section « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
	Déficit reporté	114 928			
Chapitre 011	Charges à caractère général	109 448	Chapitre 74	Dotations et subventions	242 523
Chapitre 012	Charges de personnel	8 500	Chapitre 77	Opération de transfert entre section	215 000
Chapitre 66	Charges financières	26 647			
Chapitre 040	Opérations d'ordre	215 000			
	TOTAL PREVISIONS 2015	473 523		TOTAL PREVISIONS 2015	473 523

Section « Investissement »

DEPENSES			RECETTES		
	Déficit reporté	470 640			
Chapitre 16	emprunts	50 950	Chapitre 13	Subventions d'inv.	1 273 213
Chapitre 20	Immob incorporelles	139 215	Chapitre 16	Emprunts	798 474
Chapitre 23	Immob en cours	1 625 882	Chapitre 040	Opérations d'ordre	215 000
	TOTAL PREVISIONS 2015	2 286 687		TOTAL PREVISIONS 2015	2 286 687

BUDGET ANNEXE « Crèche Coquille de Noye »

Section « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
	Déficit reporté	7 100			
Chapitre 011	Charges à caractère général	67 080	Chapitre 013	Atténuation de charges	23 900
Chapitre 012	Charges de personnel	350 000	Chapitre 70	Produits de gestion courante	83 000
Chapitre 66	Charges financières	3 275	Chapitre 74	Dotations et subventions	193 200
Chapitre 040	Opérations d'ordre	65 245	Chapitre 75	Autres prod de gestion courante	158 908
	TOTAL PREVISIONS 2015	492 700	Chapitre 77	Opération de transfert entre section	33 692
				TOTAL PREVISIONS 2015	492 700

Section « Investissement »

DEPENSES	Déficit reporté	138 083
Chapitre 16	emprunts	23 048
Chapitre 21	Immob corporelles	1 500
Chapitre 040	Opérations d'ordre	33 692
TOTAL PREVISIONS 2015		196 323

RECETTES		
Chapitre 10	Dotations et réserves	23 000
Chapitre 16	Emprunts	108 078
Chapitre 040	Opérations d'ordre	65 245
TOTAL PREVISIONS 2015		196 323

BUDGET ANNEXE « Déchets ménagers et assimilés »

Section « fonctionnement »

DEPENSES	Déficit reporté	96 997
Chapitre 011	Charges à caractère général	694 894
Chapitre 012	Charges de personnel	55 750
TOTAL PREVISIONS 2015		847 641

RECETTES		
Chapitre 70	Produits de gestion courante	131 423
Chapitre 73	Impôts et taxes	521 030
Chapitre 74	Dotations et subventions	7 500
Chapitre 75	Autres prod de gestion courante	187 688
TOTAL PREVISIONS 2015		847 641

Section « Investissement »

DEPENSES	Déficit reporté	18 229
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	12 734
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	198 600
TOTAL PREVISIONS 2015		229 563

RECETTES		
Chapitre 10	Dotations et réserves	33 100
Chapitre 13	Subventions	91 025
Chapitre 16	Emprunts	105 438
TOTAL PREVISIONS 2015		229 563

La proposition budgétaire relative au budget annexe « déchets ménagers et assimilés » tient compte d'une augmentation de 2% du taux de TEOM (10,86%). Le produit fiscal supplémentaire doit compenser une partie de l'augmentation de 4 € / t de la TGAP actuelle.

La question du devenir des points déchets verts est à nouveau abordée, et ce d'autant plus que le déficit du budget annexe « déchets ménagers et assimilés » de 96 997 € au 31 décembre 2014 correspond trait pour trait au coût du service spécifiquement lié à la collecte et au traitement des déchets verts des 12 points de dépôt existants.

La présentation réalisée donne lieu au débat et échanges suivants :

M. AMARA, s'appuyant sur le terme « ensemble » répété plusieurs fois au cours de la présentation, demande à M. le Président s'il est possible de rediscuter des programmes d'investissements pour faire des choix et en arriver à proposer une 3^{ème} proposition budgétaire.

M. LECLABART indique que les propositions budgétaires présentées reposent, à quelques exceptions près (étude du CIMAP et agrandissement du gymnase), sur des programmes d'investissement votés les années précédentes, toujours en cours et par conséquent inscrits en restes à réaliser au 31 décembre 2014. Ce faisant, il se retrouve dans l'obligation de reprendre ces projets au BP 2015.

Mme MAILLART intervient pour indiquer qu'elle découvre le projet lié à la création du CIMAP. Elle souhaite savoir en quoi consiste ce projet.

M. BLIN répond que ce projet, tout comme celui de l'agrandissement du gymnase du collège, a été abordé dans le cadre des comptes rendus du Bureau de la CCVN des mois d'avril et mai 2015, et présenté aux membres de la commission « patrimoine – logement » au mois d'avril 2015. Ces derniers ont à l'unanimité rendus un avis favorable sur les deux projets présentés.

Le Centre Intercommunal de la Mutualisation de l'Action Publique a pour origine le rachat de la maison située à l'entrée de l'ancien site Tubesca et la volonté initiale d'en faire le futur siège de la CC du Val de Noye. L'école de musique serait dès lors amenée à revenir en centre ville dans les locaux actuels de la CCVN.

Les objectifs fixés par l'Etat d'une meilleure mutualisation des services et de création de 1 000 maisons de services au public supplémentaires pour fin 2016 ont conduit la CCVN à faire évoluer ce projet de manière à le rendre éligible aux financements nouvellement proposés (DETR, FNADT, ...). C'est pour cette même raison que la CCVN, labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en février 2015, a souhaité en faire le projet phare de cette démarche. La concrétisation de cette reconnaissance doit prendre forme le 22 juillet prochain, date à laquelle sera signée entre la CCVN, l'Etat représenté par son Ministre de l'Ecologie et la Caisse des Dépôts et Consignations, la convention actant d'une première enveloppe de 500 000 €.

Mme MARCEL indique qu'un projet répondant à un objectif d'économie d'énergie, et permettant de percevoir un financement de 500 000 €, engendre nécessairement un surcoût de travaux. Elle souhaite savoir à combien est estimé le projet du CIMAP.

L'estimation du projet du CIMAP, pris dans sa globalité (étude et travaux), a été évaluée à l'occasion de l'élaboration de la convention à 1 500 000 € HT. Seule est reprise dans les propositions budgétaires présentées une enveloppe de 60 000 € permettant d'initier les premières études de ce projet.

M. le Président explique que retirer ce projet du BP 2015 reviendrait à perdre les 500 000 € de financement acquis au titre de la démarche TEPCV. Il constate à regret que le débat porte sur un projet d'investissement dont seules les études sont proposées au BP 2015 pour un montant de 60 000 € TTC. Il rappelle dans le même temps que la problématique rencontrée par la CCVN de baisse de ses dotations affecte la section « fonctionnement » du BP de l'intercommunalité.

Mme MAILLART regrette concernant ce projet d'être « mise au pied du mur ». Elle déplore le manque de communication autour de ce dernier. Elle est convaincue que la réalisation en début d'année d'un Débat d'Orientation Budgétaire aurait permis d'éviter certaines difficultés du moment.

M. SURHOMME propose de regarder de plus près au programme des enduits 2015 pour voir s'il est possible de réduire sa surface, et ainsi son coût. Il sollicite par ailleurs la tenue d'un DOB pour préparer le prochain BP.

M. VAN OOTEGHEM répond que l'action de la CCVN en la matière a toujours reposé sur l'application du principe « mieux vaut prévenir que guérir ». Il rappelle que c'est pour cela que son prédécesseur a mis en place une programmation des interventions qui est basée sur un retour tous les 10 ans pour les voiries dites de classe 1, tous les 12 ans pour les voiries dites de classe 2 et 3 et tous les 15 ans pour les voiries dites de classe 4. Il précise que la commission « voirie » a en outre durant l'année 2014 retravaillé son tableau d'intervention pour en arriver à traiter une surface équivalente chaque année, à savoir ~ 74 000 m².

M. VAN OOTEGHEM conclut son intervention en indiquant que « ne pas faire aujourd'hui, c'est forcément payer la facture au prix fort dans quelques années ».

M. LECLABART rappelle la situation budgétaire trouvée à son arrivée à la Présidence de la CCVN en 2001. Nos prédécesseurs avaient fait le choix de prendre systématiquement sur l'excédent de fonctionnement pour équilibrer le budget de la CCVN, sans même amortir les investissements réalisés et que le programme d'enduit se limitait alors à 40 000 m².

Mme MARCEL revient sur son intervention de début de séance pour rappeler que le montant de l'excédent consolidé de 1 132 000 € avancé lors de la présentation n'est selon elle pas réellement sincère puisqu'il tient compte des restes à réaliser au 31 décembre 2014. Elle confirme son calcul qui conduit à limiter le montant réel de l'excédent consolidé de la CCVN au 31 décembre 2014 à 439 364,29 €.

M. AUBRY prend la parole et informe l'assemblée du souhait manifeste de certains élus de le voir revenir au bureau de la CCVN. Il indique que les conditions actuelles et les débats de ce jour ne l'encouragent pas à donner suite à cette demande.

M. AUBRY dit avoir une lecture différente des éléments chiffrés fournis lors de la présentation. Il rappelle au préalable qu'il a dans un passé récent siégé au bureau de la CCVN en qualité de Vice Président chargé des finances, et qu'à ce titre sa position a toujours été la même, à savoir ne pas avoir recours à la prise sur excédent pour équilibrer un budget de fonctionnement. Il reste favorable au principe qui veut que l'excédent cumulé de fonctionnement dégagé serve à autofinancer les projets d'investissements.

Il confirme, comme indiqué lors de la dernière commission « finances » que cette position est encore valable aujourd'hui.

Néanmoins, M. AUBRY dit ne pas s'y retrouver dans les propositions budgétaires présentées qu'il qualifie de « kamikazes », prenant pour exemple le doublement de l'emprunt prévu par la CCVN dont le montant atteindrait 1 511 162 €.

M. AUBRY affirme ne pas comprendre les raisons qui poussent le Président de la CC du Val de Noye à présenter ces propositions budgétaires. Il fait part de sa réflexion à l'assemblée quant au pourquoi de l'action entreprise par le Président de la CCVN :

- mettre la CCVN en difficulté pour mieux précipiter la fusion annoncée des EPCI du fait du seuil requis de 15 000 hab,
- se faire refuser son BP 2015 pour ensuite démissionner de sa place de Président de l'intercommunalité,

M. AUBRY déplore que la commune d'Ailly sur Noye ne puisse pas continuer à développer des constructions, et ce du seul fait de la CCVN qui refuse d'approuver le PLU. Il rappelle que la fiscalité perçue pour toute construction nouvelle (FB, TH) bénéficie tant à la commune qu'à la CCVN, engendrant dès lors des recettes nouvelles pour les deux collectivités.

Il se dit agacé par le discours qui tend à dire que les communes sont « riches » contrairement à la CCVN qui voit ses dotations baisser.

M. LECLABART constate que Mme MARCEL et M. AUBRY n'ont pas la même vision des choses quant à l'utilisation de l'excédent de la CCVN et la façon de déterminer le montant de l'excédent consolidé réel.

Mme MARCEL indique qu'en effet M. AUBRY et elle-même ne partagent pas toujours les mêmes idées.

M. LECLABART, concernant le montant de l'emprunt de 1 511 162 €, s'étonne que ce chiffre puisse être remis en cause puisqu'il correspond à la marge à celui qui a été approuvé lors du BP 2014. Par ailleurs, il rappelle que la CCVN est dans l'obligation d'amortir, contrairement à la commune d'Ailly sur Noye. Ceci le conduit à être serein au sujet de la capacité de remboursement de la CCVN puisque le montant des amortissements couvre aisément le remboursement du capital.

M. le Président dit avoir pris connaissance du BP 2015 de la commune d'Ailly sur Noye et constate que cette dernière n'amortit pas totalement pas ses dépenses d'investissements. Il s'étonne des débats concernant l'endettement prévisionnel de 1 500 000 € alors que la commune d'Ailly sur Noye fait de même avec un emprunt prévisionnel de 400 000 €. Par ailleurs, il fait état de recettes aléatoires liées à la vente de terrains que la commune sait ne pas pouvoir vendre. Il ne comprend pas comment ces mêmes recettes fictives peuvent servir à financer deux provisions correspondant chacune à des achats de terrains.

Mme MARCEL conteste le fait que la commune d'Ailly sur Noye n'amortit pas.

Concernant les dires reprochés à M. LECLABART au sujet du discours « les communes sont riches contrairement à la CCVN, le Président précise que les documents parlent d'eux-mêmes et qu'il ne demande pas mieux que soit réalisée l'agrégation territoriale proposée par Mme LO PRESTI il y a quelques années. C'est pour lui l'unique moyen de mettre enfin sur la table les chiffres des uns et des autres, et de faire toute la transparence sur les relations financières qui unissent la CCVN à ses communes membres. Il rappelle que l'Amicale des Maires de la CCVN avait été chargée de ce dossier et que rien n'en est jamais sorti.

Mme MARCEL, en sa qualité d'ancienne Présidente de l'association, indique qu'elle a fait son devoir en sollicitant les communes, qui pour certaines d'entre elles, n'ont pas accepté de jouer le jeu.

M. SURHOMME demande si la conséquence d'une augmentation de 3% des taux de fiscalité telle que présentée dans la proposition budgétaire – hypothèse n° 2 a été évaluée.

Réponse lui est faite que non.

M. le Président demande à M. SURHOMME, Maire d'Esclainvillers, s'il a agi de la sorte quand il a augmenté ses taux d'imposition de 4% en 2014. Il constate que la commune d'Esclainvillers fait partie des communes de la CCVN disposant des taux les plus importants.

M. SURHOMME répond que :

- sa question n'avait rien d'une provocation,
- que ce jour l'assemblée est réunie pour traiter du BP 2015 de la CCVN et non du budget primitif de la commune d'Esclainvillers,
- il n'est pas acceptable de dire que la commune d'Esclainvillers dispose des taux de fiscalité la positionnant en haut de liste alors que sa position réelle est davantage médiane.

M. le Président indique qu'il est encore moins acceptable de se faire calomnier de « malhonnête ». Il signifie, le concernant, qu'il a toujours fait en sorte de respecter les personnes en désaccord avec lui et qu'à ce titre il n'a jamais franchi les limites de l'intolérable contrairement à certains.

Mme MARCEL demande à quoi correspondent les opérations d'ordres inscrites au BP 2015 du complexe sportif et culturel.

Mme FOURNIER précise qu'il s'agit des amortissements liés à l'investissement réalisé à l'occasion de la construction du complexe sportif et culturel.

Mme MARCEL, s'agissant du BP 2015 de la ZAC, souhaite savoir ce que représentent les 215 000 € retrouvés en dépenses et recettes de la section de fonctionnement et en recettes de la section d'investissement.

Mme FOURNIER répond que ce montant correspond à la vente prévisionnelle des terrains de la ZAC en cours de commercialisation. A la vente effective correspond une recette inscrite en section de fonctionnement au compte 775. Cette cession engendre une opération d'ordre qui consiste à effectuer pour le même montant un mandat en section de fonctionnement (ch 040) et un titre de recettes équivalent en section d'investissement (ch 041).

Mme MARCEL dit ne pas comprendre pourquoi cette recette ne figure pas dans l'état des restes à réaliser 2014.

Il lui est répondu qu'il est impossible pour la CCVN, comme pour d'autres collectivités, d'agir de la sorte puisque cette cession ne fait l'objet d'aucun compromis ni acte notarié permettant de justifier d'un reste à réaliser.

M. AMARA interpelle M. le Président afin de savoir si la CCVN a cherché à renégocier ses prêts.

Mme FOURNIER indique que oui, précisant que la CCVN pratique la mixité sur ses emprunts. Sur la totalité de ses prêts, 40% sont à taux fixe et 60% à taux variable.

M. AMARA s'inquiète du recours au prêt à taux variable, et ce d'autant plus que la situation politique de la Grèce est à même d'influer sur les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne dont l'évolution est de nature à impacter elle aussi les taux proposés par les banques.

Mme FOURNIER précise qu'une veille quotidienne existe au niveau de la CCVN. Elle est rendue destinataire jour près jour de l'évolution de l'Euribor 1 mois, 3 mois et 6 mois sur lequel sont annexés les taux d'emprunts de la CCVN. Elle signifie en outre que les prêts signés par la CCVN laissent la possibilité à la CCVN de réaménager à tout moment, sans pénalités, les emprunts à taux fixe.

Elle conclue en indiquant que les renégociations consenties et la méthode actuellement appliquée ont toujours été bénéfiques pour l'intercommunalité. A titre d'exemple, Mme FOURNIER cite l'exemple d'un emprunt effectué pour un programme voirie (enduit) dont le taux est actuellement de 0,75%.

S'agissant du budget « déchets ménagers et assimilés », M. AMARA demande si la redevance spéciale est instaurée.

M. LECLABART indique qu'actuellement ce n'est pas le cas, même si une tentative a été faite il y a quelques années et qui a été très vite abandonnée. Il signifie que ce dossier de la redevance spéciale a été traité dans le cadre de l'étude « tarification incitative » dont la mise en œuvre des conclusions incombera au prochain vice-président chargé de la commission « environnement ».

M. MONTAIGNE revient sur le sujet de la suppression ou de la diminution des points déchets verts. Il fait le constat que bientôt les communes n'auront plus rien.

Mme MARCEL étant dans l'obligation de partir, elle remet au secrétariat de séance son pouvoir qu'elle confie à M. BARRE. Le quorum reste atteint.

A l'issue des débats, M. LECLABART propose de passer au vote.

Il sollicite l'approbation du conseil communautaire sur l'une des deux propositions budgétaires présentées (proposition budgétaire – Hypothèse 1 / proposition budgétaire – Hypothèse 2) se rapportant au budget principal et celle des budgets annexes de la CCVN.

Mme MAILLART demande comment elle doit agir si elle s'avère être défavorable aux deux propositions budgétaires.

M. LECLABART lui répond qu'elle est en droit de s'abstenir.

M. LECLABART interroge l'assemblée savoir si elle souhaite procéder à un vote à main levée. Le vote à bulletin secret est réclamé.

De même, M. le Président propose à l'assemblée de procéder à la mise au vote successive des différents budgets primitifs de la CCVN. L'assemblée fait le choix de procéder à une mise au vote globale des budgets primitifs.

Résultat du vote réalisé à bulletin secret :

BUDGET PRINCIPAL :

Proposition budgétaire – hypothèse 1 : 13 voix

Proposition budgétaire – hypothèse 2 : 8 voix

Abstentions – blancs – nuls : 16 voix

BUDGET ANNEXE « complexe sportif et culturel » :

Approuvé à la majorité

BUDGET ANNEXE « SPANC » :

Approuvé à la majorité

BUDGET ANNEXE « ZAE » :

Approuvé à la majorité

BUDGET ANNEXE « Crèche Coquille de Noye » :

Approuvé à la majorité

BUDGET ANNEXE « Déchets ménagers et assimilés » :

Approuvé à la majorité

M. le Président dit que le budget de l'exercice 2015 tel que présenté dans l'hypothèse 1 ci-dessus est approuvé à la majorité. Il en est de même pour les budgets annexes de la CCVN.

A l'issue de la proclamation du résultat, M. SURHOMME indique que l'approbation d'un budget tenant compte de 16 abstentions n'est pas une réussite en soi. Il conteste à l'image d'une minorité d'autres conseillers la méthode employée.

M. SURHOMME demande, après que le conseil communautaire ait fait son choix entre les deux propositions budgétaires, que celle retenue au final soit mise au vote.

M. LECLABART précise qu'il n'y a pas lieu de remettre au vote la proposition budgétaire retenue compte tenu que cette dernière correspond en tout point à celle projetée aux conseillers communautaires au cours de la présentation réalisée en AG mais aussi à celle fournie dans les documents transmis à l'appui de la convocation. Il rappelle que la proposition budgétaire retenue ne modifie en rien les taux de fiscalité.

M. MOURIER prend la parole pour réclamer, à des fins d'apaisement et de retour à la sérénité, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire préparatoire au BP 2016 de la CCVN

Aucune question diverse n'étant soulevée, M. le Président clôture ensuite la séance et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié.